



LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du bureau
du 11 septembre 2014**

Publié par extrait en exécution de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

L'an deux mille quatorze, le 11 septembre, à 17 heures 45, le Bureau de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni salle 004 - Espace Saint Marc - 5, place du 6 juin 1944 - 45000 ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Bureau : 04/09/2014

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER
BOU : Mme Nicole WOJCIK
CHANTEAU : M. Jannick VIE
CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU
CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES
COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON
FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET
MARDIE : M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUT
ORLEANS : M. Charles-Eric LEMAIGNEN , M. Olivier CARRE , M. Michel MARTIN (à partir de 17h55), M. Philippe LELOUP , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. François LAGARDE , Mme Béatrice BARRUEL , M. Serge GROUARD (à partir de 17h56)
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT
SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. Bruno MALINVERNO
SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS
SARAN : Maryvonne HAUTIN (Maire)
SEMOY : M. Laurent BAUDE

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

OLIVET : M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Christian BRAUX
ORMES : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Christian THOMAS
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Nicolas BONNEAU

ÉTAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

INGRE : M. Christian DUMAS
SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN

Mme Marie-Claire MASSON remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée 29
Nombre de délégués en exercice 29
Quorum 15



ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation des procès-verbaux de la séance du bureau du 6 février 2014, de la séance du bureau du 5 juin 2014 et de la séance du bureau du 23 juin 2014.

Le bureau a approuvé les procès-verbaux des séances du bureau des 6 février 2014, 5 juin 2014 et 23 juin 2014.

PLANIFICATION, AMENAGEMENT URBAIN, FONCIER, LOGEMENT, POLITIQUE DE LA VILLE

PAU 01 - Foncier - Commune de Saran - Saisine de l'Etablissement public foncier local du Loiret (EPFL du Loiret) pour le portage foncier d'un bien bâti appartenant aux consorts RATISSEAU (maison QUELLE)

Le bureau a autorisé le Président à solliciter l'établissement public foncier local du Loiret en vue de procéder à l'acquisition du bien immobilier cadastré section AS numéro 12, appartenant aux consorts RATISSEAU, situé 1670 rue Nationale sur la commune de Saran, sur la base de l'avis de France Domaine ainsi que les frais afférents à cette acquisition.

PAU 02 - Foncier - Commune d'Orléans - Saisine de l'Etablissement public foncier local du Loiret (EPFL du Loiret) pour le portage foncier d'un bien bâti appartenant à la CROIX ROUGE (127 rue des Murlins)

Le bureau a autorisé le Président à solliciter l'établissement public foncier local du Loiret en vue de procéder à l'acquisition du bien immobilier cadastré section AD numéro 95, appartenant à la CROIX ROUGE, situé 127 rue des Murlins sur la commune d'Orléans, sur la base de l'avis de France Domaine ainsi que les frais afférents à cette acquisition.

PAU 03 - Foncier - Patrimoine - Boigny-sur-Bionne - Echange de propriétés immobilières - Approbation d'une promesse d'échange et d'un acte de vente à passer avec Monsieur François CLEDAT

Le bureau :

- a décidé de l'échange suivant :

- d'une part céder à Monsieur Xavier-François CLEDAT, domicilié 24, rue des Fossés - Saint-Jacques - 75005 Paris, un terrain boisé situé lieudit « Vente des Trois Arches » sur la commune de Boigny-sur-Bionne, d'une superficie de 58 156 m² cadastré section A numéros 545p, 546p et section ZC numéro 12p d'une valeur de 52 900 €, paiement des frais inhérents à cette mutation à la charge du co-échangiste.

- d'autre part acquérir auprès de Monsieur CLEDAT une propriété située lieudit Petit Bouland sur la commune de Boigny-sur-Bionne, pour partie en nature de bois et de taillis, pour partie en nature de plaine et supportant une maison incendiée, l'ensemble situé lieudit le Petit Bouland, cadastré section A 549, 59, 550, 982, 1032p et section ZC numéros 7 et 11, d'une contenance totale de 68 038 m², évaluée à 152 900 € moyennant le versement d'une soulte de 100 000 euros et paiement des frais inhérents à cette mutation.

- a approuvé la promesse d'échange et l'acte à passer avec Monsieur CLEDAT,

- a autorisé Monsieur le Président à signer la promesse d'échange et l'acte d'échange correspondants ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette affaire.

PAU 04 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin (Le Clos Pailly - îlot 2) - Acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux PLUS individuels - Octroi de 9 agréments et de 2 subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire

Le bureau :

- a approuvé l'attribution de 9 agréments PLUS à la SA HLM France Loire, dans le cadre de la délégation de compétence pour permettre l'acquisition en VEFA de 9 logements PLUS individuels situés rue de Pailly (îlot 2) à La Chapelle-Saint-Mesmin,



- a approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 4 500 €, au titre du dispositif 1 pour 1, dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'acquisition en VEFA de 9 logements PLUS individuels situés rue de Pailly (îlot 2) à La Chapelle-Saint-Mesmin dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 22 680 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 412 408,83 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 9 logements PLUS individuels situés rue de Pailly (îlot 2) à La Chapelle-Saint-Mesmin,

- a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération,

PAU 05 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saran (rue des Bordes) - Acquisition en VEFA de 4 logements locatifs sociaux PLUS individuels - Octroi de 4 agréments et de 2 subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire

Le bureau :

- a approuvé l'attribution de 4 agréments PLUS à la SA HLM France Loire, dans le cadre de la délégation de compétence pour permettre l'acquisition en VEFA de 4 logements PLUS individuels situés rue des Bordes à Saran,

- a approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 2 000 €, au titre du dispositif 1 pour 1, dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'acquisition en VEFA de 4 logements PLUS individuels situés rue des Bordes à Saran dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 10 080 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 754 526,45 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 4 logements PLUS individuels situés rue des Bordes à Saran,

- a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM France Loire,

- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

PAU 06 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saran (rue des Bordes) - Acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux PLS individuels - Réservation de 3 agréments à la SA HLM France Loire

le bureau :

- a approuvé l'octroi de 3 agréments pour 1 prêt PLS à la SA HLM France Loire, dans le cadre de la délégation de compétence, pour l'acquisition en VEFA de 3 logements individuels situés rue des Bordes à Saran,

- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.

PAU 07 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saran (rue des Bordes) - Acquisition en VEFA de 2 logements locatifs sociaux PLAI individuels - Attribution de trois subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM France Loire

Le bureau :

- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 13 000 € au titre de l'Etat à la SA HLM France Loire, sur une assiette prévisionnelle d'opération de 346 045,66 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 2 logements PLAI situés rue des Bordes à Saran,



- a approuvé l'attribution d'une subvention spécifique « un pour un » aux logements locatifs sociaux de 1 000 €, au titre du dispositif 1 pour 1, dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre l'acquisition en VEFA de 2 logements PLAI situés rue des Bordes à Saran dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,
- a approuvé l'attribution d'une subvention PLAI de 10 680 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM France Loire sur une assiette prévisionnelle d'opération de 346 045,66 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 2 logements PLAI rue des Bordes à Saran,
- a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

PAU 08 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Jean-le-Blanc (Le clos de la Cerisaille - rue de la Cerisaille) - Acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux PLUS individuels et collectifs - Octroi de 8 agréments et de 2 subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin

Le bureau :

- a approuvé l'attribution de 8 agréments PLUS à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin, dans le cadre de la délégation de compétence pour permettre l'acquisition en VEFA de 8 logements PLUS individuels et collectifs situés rue de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc,
- a approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 4 000 €, au titre du dispositif 1 pour 1, dans le cadre de la délégation pour permettre l'acquisition en VEFA de 8 logements PLUS individuels et collectifs situés rue de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,
- a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 17 955 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin sur une assiette prévisionnelle d'opération de 1 375 992 € TTC pour permettre l'acquisition en VEFA de 8 logements PLUS individuels et collectifs situés rue de la Cerisaille à Saint-Jean-le-Blanc,
- a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Nouveau Logis Centre Limousin,
- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

PAU 09 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Ingré (Floréal - ZAC Les jardins du Bourg) - Construction de 31 logements location-accession PSLA collectifs - Réservation de 31 agréments à la SA HLM France Loire

Le bureau :

- a approuvé l'octroi de 31 agréments pour 1 prêt PSLA à la SA HLM France Loire, dans le cadre de la délégation de compétence, pour la construction de 31 logements collectifs situés dans la ZAC les jardins du Bourg « Floréal » à Ingré.
- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.

PAU 10 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune d'Ingré (rue de la Gare II) - Construction de 4 logements locatifs sociaux PLUS individuels - Attribution de 4 agréments PLUS et de deux subventions - Approbation d'une convention à passer avec la SA HLM Vallogis

Le bureau :

- a approuvé l'attribution de 4 agréments PLUS à la SA HLM Vallogis dans le cadre de la délégation de compétence pour la construction de 4 logements, situés rue de la Gare à Ingré,



- a approuvé l'attribution d'une subvention spécifique aux logements locatifs sociaux de 2 000 €, au titre du dispositif un pour un, dans le cadre de la délégation de compétences pour permettre la construction de 4 logements, situés rue de la Gare à Ingré, dont le versement se fera en une fois après passation des marchés et sur constatation du commencement d'exécution de l'opération,
- a approuvé l'attribution d'une subvention PLUS de 10 080 € au titre de la Communauté d'agglomération à la SA HLM Vallogis sur une assiette prévisionnelle d'opération de 681 291 € TTC pour permettre la construction de 4 logements, situés rue de la Gare à Ingré,
- a approuvé la convention de subvention à passer avec la SA HLM Vallogis,
- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer ladite convention et les documents relatifs à l'opération.

PAU 11 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Jean-de-Braye (Les Cascades - ZAC du Grand Hameau) - Construction de 15 logements locatifs sociaux PLS collectifs - Octroi de 15 agréments à la SCCV AR HAMEAU

Le bureau a approuvé dans le cadre de la dotation départementale déléguée en 2014, l'attribution de 15 agréments PLS à la SCCV AR HAMEAU, correspondant aux 15 logements locatifs collectifs du programme « les Cascades » à Saint-Jean-de-Braye.

PAU 12 - Habitat-Logement - Délégation des aides à la pierre - Commune de Saint-Pryvé-Saint-Mesmin (" les Marquises " - rue de la Bonne Entente) - Construction de 5 logements locatifs sociaux PLS collectifs - Octroi de 5 agréments à la SCCV AR AUBERT

Le bureau :

- a décidé d'annuler la délibération n° 3921 du bureau en date du 6 décembre 2012, approuvant, sur l'enveloppe déléguée 2012, la réservation provisoire de 13 agréments PLS à la SCCV AR AUBERT,
- a approuvé, dans le cadre de la dotation départementale déléguée en 2014, l'attribution de 5 agréments PLS à la SCCV AR AUBERT, correspondant aux 5 logements locatifs collectifs du programme « les Marquises » à Saint-Pryvé-Saint-Mesmin.
- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer les documents relatifs à l'opération.

PAU 13 - Loire trame verte - Zone d'activité touristique et portuaire des quais d'Orléans - Marché public de maîtrise d'œuvre - Commune d'Orléans - Restauration des perrés historiques - Approbation d'un marché en procédure adaptée à passer avec la société BIEF

Le bureau :

- a décidé de passer un marché public de maîtrise d'œuvre ayant pour objet la restauration des perrés historiques d'Orléans, avec la société BIEF, pour un montant de 53 872,50 € H.T., soit 64 647 € T.T.C., étant précisé qu'à ce montant s'ajoute celui de la mission DT-DICT qui est de 810 € HT, soit 972 € TTC ;
- a approuvé le marché correspondant ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit marché.

PAU 14 - Action foncière - Commune d'Orléans (5, rue des Sansonnères) - Approbation d'une convention d'occupation temporaire avec promesse unilatérale de vente au profit de Monsieur Daniel CHIL.

Question retirée de l'ordre du jour



INFRASTRUCTURES

INF 01 - Infrastructures - Commune de Saint-Denis-en-Val - Aménagements rue de Beaulieu - Approbation du dossier d'avant-projet - Marché public de maîtrise d'œuvre n° MOE 2013-04 passé avec la SARL INCA - Fixation du forfait définitif de rémunération - Approbation d'un avenant n° 1

Le bureau :

- a approuvé le dossier d'avant-projet portant sur la réfection des trottoirs et la création d'une piste cyclable, rue de Beaulieu à Saint-Denis-en-Val, pour un montant de 370 400 € H.T., soit 444 480 € T.T.C.,
- a décidé d'arrêter le montant du forfait définitif de rémunération de la société SARL INCA maître d'œuvre à la somme de 13 759,20 € H.T. soit 16 511,04 € T.T.C, calculé dans le respect des termes du marché de maîtrise d'œuvre initial,
- a approuvé l'avenant n° 1 au marché de maitrise d'œuvre correspondant,
- autoriser M. le Président à signer ledit avenant n° 1.

Fait à Orléans, le **12 SEP. 2014**
Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire



Charles-Eric LEMAIGNEN

AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le bureau de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AggLO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.